



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1923

Approbation d'une convention mixte en faveur de l'Association de l'Hôtel Social (LAHSO) pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Jacques Prévert" 259-261 rue Paul Bert dans le 3e arrondissement

Direction de l'Enfance

**Rapporteur** : Mme REYNAUD Blandine

**SEANCE DU 14 MARS 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 MARS 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1923 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DE L'HOTEL SOCIAL (LAHSO) POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS "JACQUES PREVERT" 259-261 RUE PAUL BERT DANS LE 3E ARRONDISSEMENT (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association de l'Hôtel Social (LAHSO) propose des services facilitant la réinsertion sociale de personnes précarisées, sans logement stable, sans ressource et/ou sans emploi. Les actions ainsi conduites en direction de personnes en situation précaire rejoignent, dans leur finalité, celles que la Ville de Lyon soutient en direction des publics démunis. C'est dans ce cadre que l'Association gère le centre d'hébergement pour femmes seules « La Charade » situé 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3<sup>e</sup>.

Au sein de ce centre est implanté un établissement d'accueil de jeunes enfants, « Jacques Prévert », de 15 places, dont 7 sont ouvertes au public extérieur, les 8 autres places étant attribuées aux enfants du centre. La Ville de Lyon subventionne ces 7 places depuis l'ouverture de l'équipement en 2006.

L'un des objectifs du projet social et éducatif de la Ville de Lyon est l'accueil de la diversité au sein des structures petite enfance. Cet équipement participe à cet effort et contribue au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 6 ans démontrant ainsi le caractère d'intérêt général de ce service rendu aux Lyonnais.

Lors du vote du budget en décembre 2015, une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 600 €, a été allouée en faveur de la crèche « Jacques Prévert ».

La convention qui lie la Ville de Lyon à l'Association étant révolue, il convient donc aujourd'hui de conclure une nouvelle convention mixte pour permettre le versement de la subvention votée.

Cette nouvelle convention passée avec l'Association de l'Hôtel Social (LAHSO), dont l'objectif est le financement des 7 places de l'établissement d'accueil de jeunes enfants implanté au sein du centre, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 janvier 2016.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

**DELIBERE**

1. La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de l'Hôtel Social (LAHSO), pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert » 259-261 rue Paul Bert à Lyon 3<sup>e</sup>, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**B. REYNAUD**